



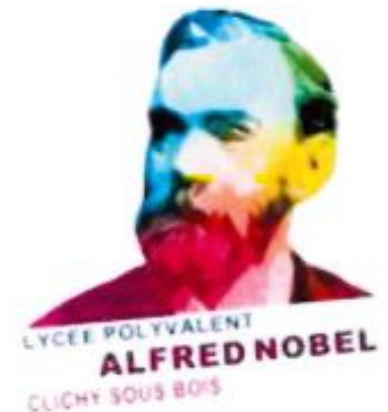
Lycée Alfred Nobel Clichy-sous-Bois

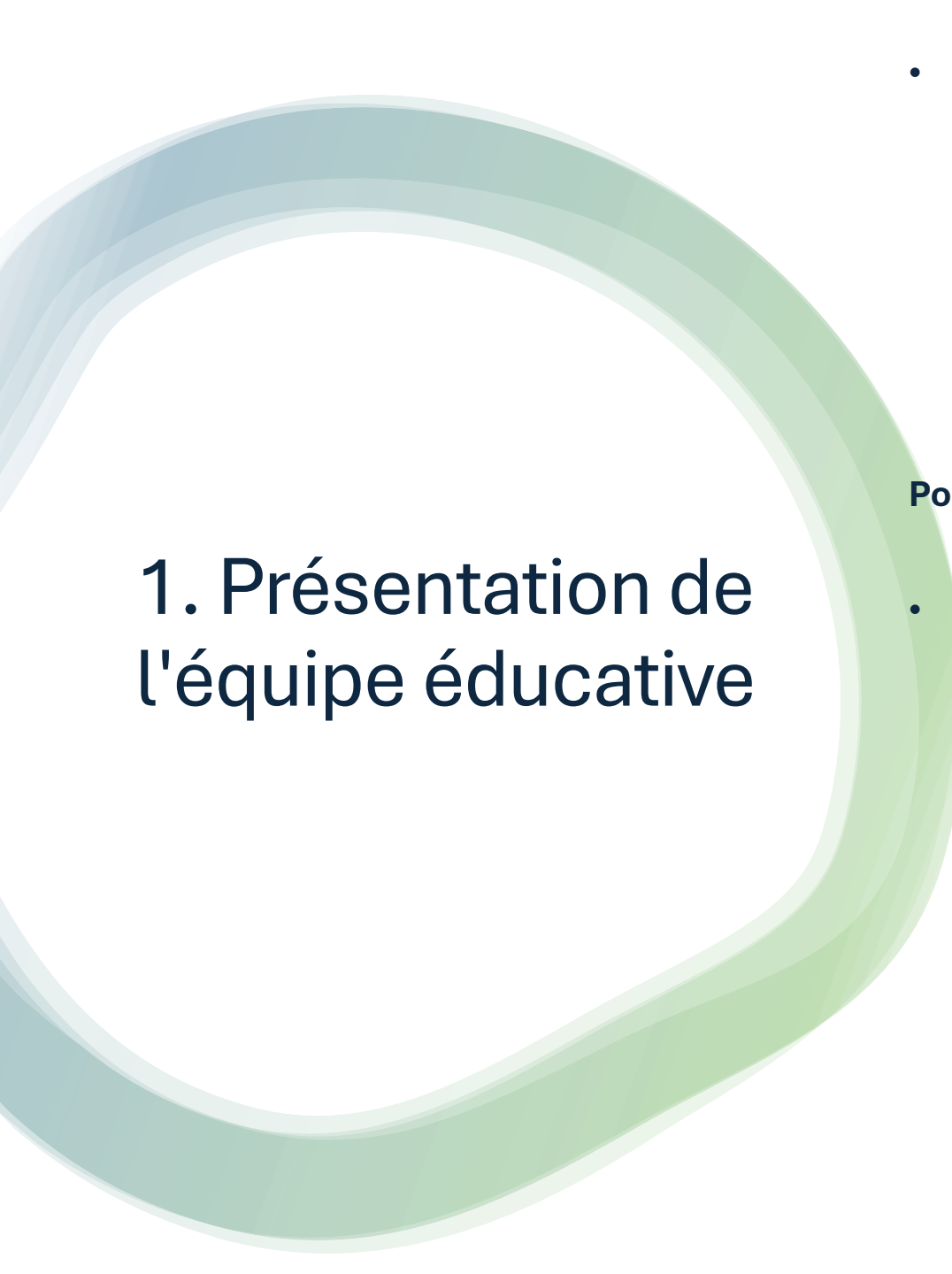
Réunion de rentrée - Seconde Générale et Technologique (GT)

Accueil des parents

Mardi 22 septembre

Année scolaire 2026 / 2027





1. Présentation de l'équipe éducative

- Présentation de l'équipe de direction
 - M. SAUR, proviseur : Secondes GT 9, 10, 11.
 - Mme SCHEPPLER, proviseure adjointe : Secondes GT 1, 2, 3, 4, 5, 6
 - M. LEHMANN, proviseur adjoint : Secondes GT 7, 8.
 - M. FORGUES, secrétaire général.
 - M. YEBGA, Directeur Délégué aux formations professionnelles et technologiques

Pour prendre rendez-vous : 01 41 70 10 00 ou ce.0932026x@ac-creteil.fr

- Professeurs principaux
 - 2^{NDE} 1 Mme KHEROUA FATIMA, Mme LE GOFF FANNY
 - 2^{NDE} 2 M. AUBARET JEAN-MICHEL, M. BORIE MARTIN
 - 2^{NDE} 3 M. BOUALI DJAMEL, Mme DUMONT ANNE GERALDINE
 - 2^{NDE} 4 M. EBOLO MOUKOKO ZACHARIE, Mme LEPY JULIE
 - 2^{NDE} 5 M. GOLDSTEIN PHILIPPE, M. GOURMAT NACER
 - 2^{NDE} 6 M. BOURRET MARTIN, Mme YAO CHIEPO AMANDINE
 - 2^{NDE} 7 M. BERCKER VALENTIN, M. MUNOZ MAYA
 - 2^{NDE} 8 Mme BAHRINI IMEN, M. ESSID MOHAMED
 - 2^{NDE} 9 M. PALIN WILLIAM, Mme PLAQUET MATHILDE
 - 2^{NDE} 10 Mme BENAMER MAEVA, Mme GUICHARD LUCIE
 - 2^{NDE} 11 M. PAYRE ERWAN, M. VANACKER FLORIAN

1. Présentation de l'équipe éducative

- Personnels de vie scolaire (CPE, Assistants d'éducation)
 - Mme ABDERRAZAK
 - Mme AMMARI
 - M. SADJO
 - M. VOISIN

- Répartition des classes :

Mme ABDERRAZAK	Mme AMMARI	M. VOISIN	M. SADJO
2 ^{nde} 9 2 ^{nde} 10 2 ^{nde} 11	2 ^{nde} 1 2 ^{nde} 2 2 ^{nde} 3 2 ^{nde} 4	2 ^{nde} 4	2 ^{nde} 5 2 ^{nde} 6 2 ^{nde} 7 2 ^{nde} 8

2. Représentants des parents d'élèves

- Association Indépendante
des Parents - AIP -
représentants des parents
d'élèves
- Courriel :
aipnobel@gmail.com



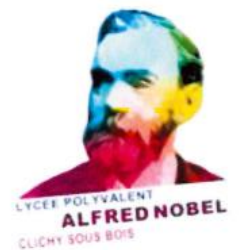
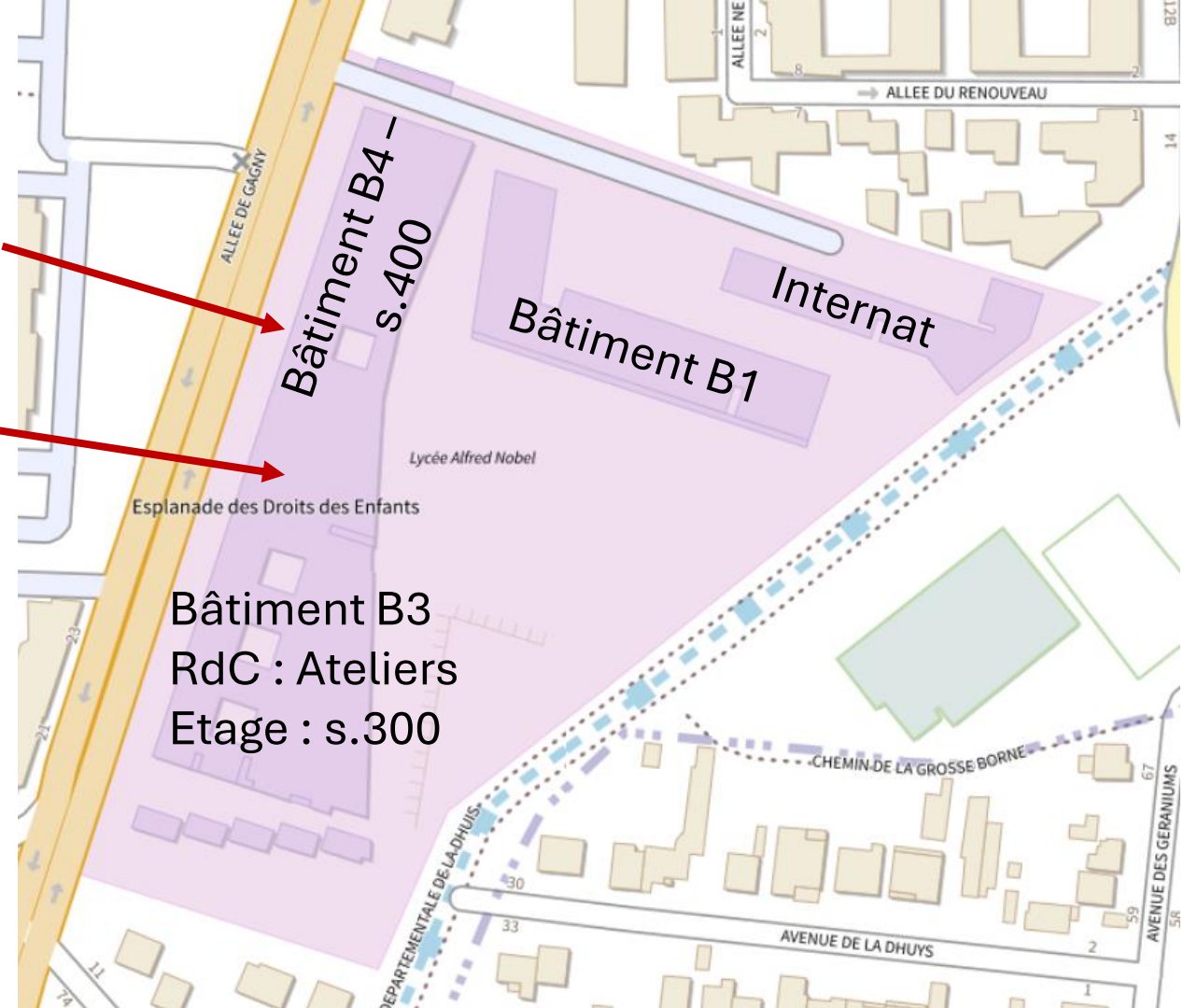
**Pour rejoindre notre groupe
whatsapp, scannez le QR code :**



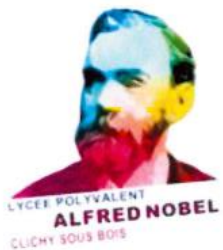
Le lycée Alfred Nobel
01 41 70 10 00
ce.0932026x@ac-creteil.fr

Administration

Amphithéâtre

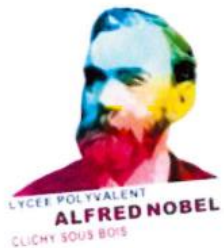


3. Organisation de la Seconde GT



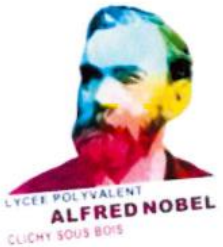
- Objectifs de l'année :
 - Consolidation des acquis
 - Préparation à la Première
- Organisation de l'année d'un élève de seconde :
 - La rentrée
 - Les tests de positionnement : semaine du 14 au 18 septembre
 - Les élections des délégués des élèves avant le 23 septembre
 - Les élections des délégués au Conseil de la Vie Lycéenne : le mardi 29 septembre
 - Les Devoirs Sur Tables (DST)
 - Le premier conseil de classe en décembre
 - La remise des bulletins par les professeurs
 - L'orientation après la classe de seconde
 - Vers la filière générale
 - Vers une filière technologique
 - Le Forum 1ère

3. Organisation de la Seconde GT



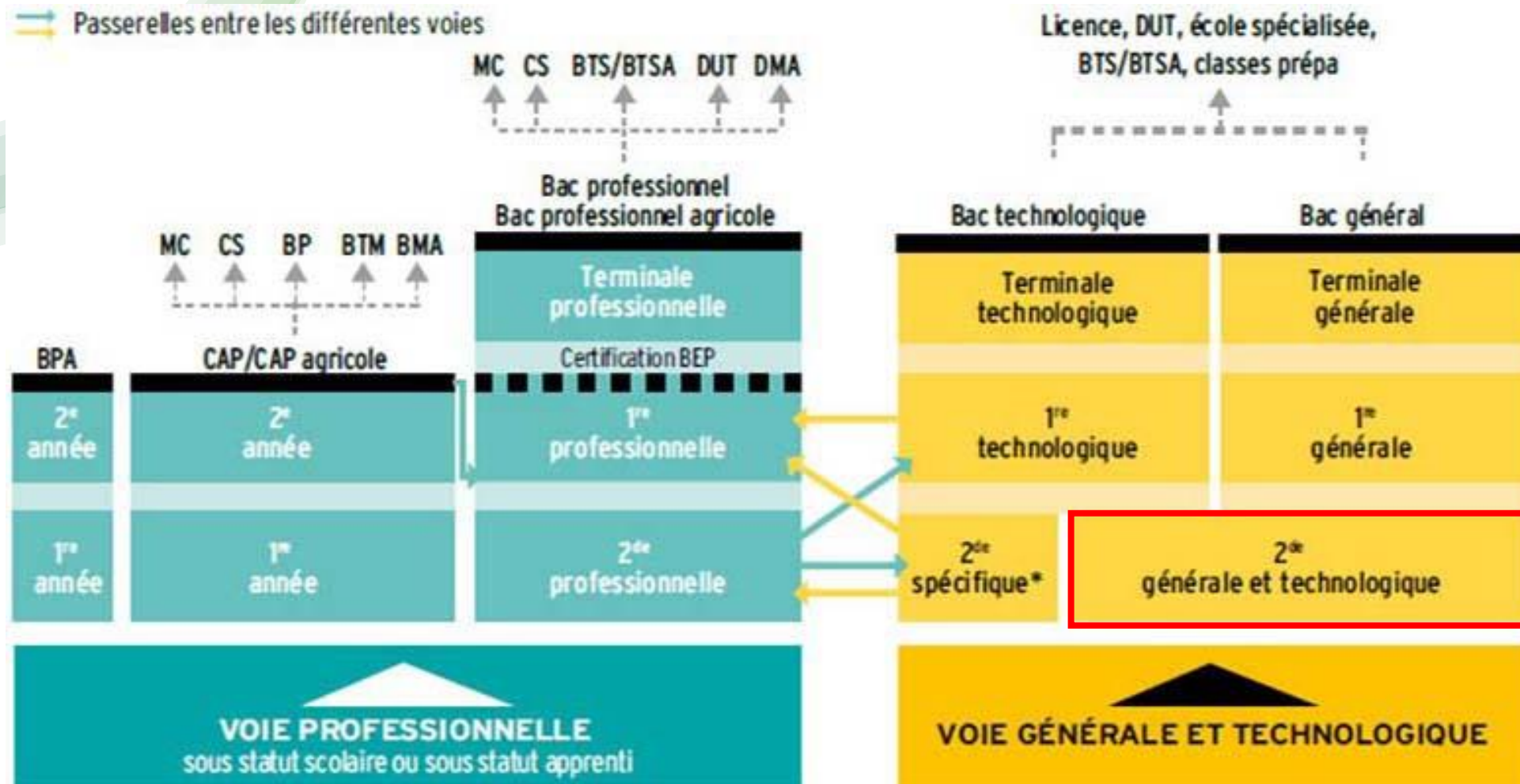
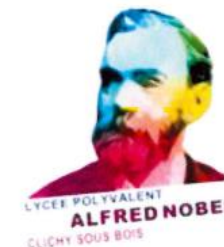
- Organisation de l'emploi du temps
 - Français 4 h
 - Histoire-géographie 3 h
 - LVA et LVB (enveloppe globalisée) (a) (b) 5 h 30
 - Sciences économiques et sociales 1 h 30
 - Mathématiques 4 h
 - Physique-chimie 3 h
 - Sciences de la vie et de la Terre 1 h 30
 - Éducation physique et sportive 2 h
 - Enseignement moral et civique 18 h annuelles
 - Sciences numériques et technologie 1 h 30
 - Séquence d'observation en milieu professionnel : 2 semaines
 - Heures de vie de classe
 - Options :
 - Section Euro 2 h
 - Atelier Arts plastique 1h30
 - Option Théâtre 3 h
- Stages de réussite au lycée sur 2 ou 3 premiers jours des petites vacances scolaires sauf en décembre
- Tutorat ou soutien scolaire

4. Les Évaluations et Objectifs Pédagogiques



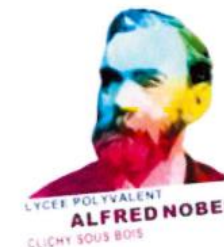
- Compétences à développer et travail personnel
- Système d'évaluation : contrôles continus, bulletins trimestriels
 - Un ou plusieurs devoirs communs à plusieurs classes peuvent être réalisés au cours de l'année.
 - Devoirs sur table trimestriels de rattrapage
- Conseils de classe
 - 1er trimestre : du 1 septembre au 23 novembre 2026
 - Conseils de classe : du 30 novembre au 11 décembre 2026
 - Réunion Parents-Elèves-Professeurs – Remise des bulletins : mardi 8 décembre au samedi 12 décembre 2026
 - 2ème trimestre : du 24 novembre au 1er mars
 - Conseils de classe : du 8 au 19 mars 2027
 - Réunion Parents-Elèves-Professeurs – Remise des bulletins : mardi 16 au samedi 20 mars 2027
 - 3ème trimestre : du 2 mars au 9 juin 2027
 - Les dates des conseils de classe seront fixées en fonction du calendrier de l'orientation et des commissions d'appel.

5 - Orientation et Projets d'Avenir



Pour toutes questions : professeurs principaux, CPE, direction
Centre d'Information et d'Orientation : 1 Bis Bd Gagarine à Clichy-sous-Bois, 01 43 81 34 72
Psy-EN, conseillères d'orientation : Mesdames COFFINET et BEN MAGUER

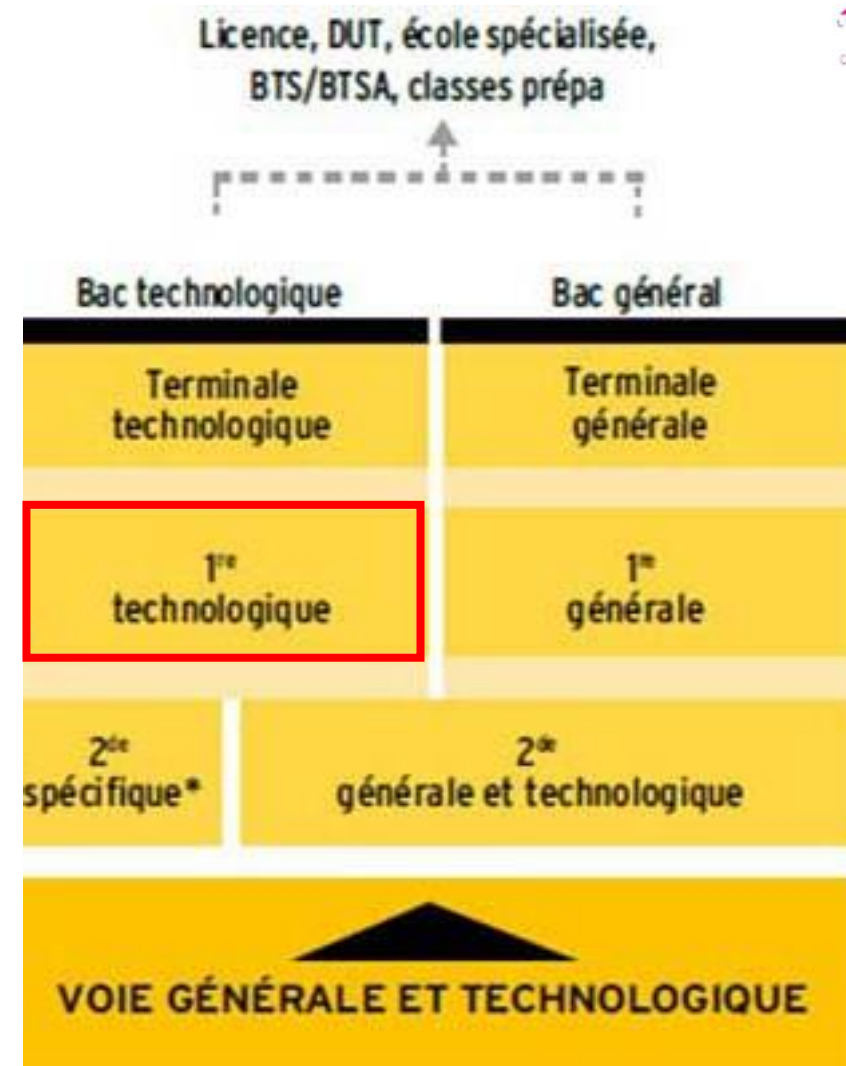
5 - Orientation et Projets d'Avenir



Vers une filière technologique, il existe **huit séries technologiques** :

- Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D)
- Sciences et technologies du design et des arts appliqués (STD2A)
- Sciences et technologies de laboratoire (STL)
- Sciences et technologies de la santé et du social (ST2S)
- Sciences et technologies du management et de la gestion (STMG)
- Sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse (S2TMD)
- Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (STHR). La série STHR est préparée à partir d'une classe de seconde spécifique.
- Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (STAV).

❖ <https://www.education.gouv.fr/reussir-au-lycee/la-voie-technologique-au-lycee-7574>



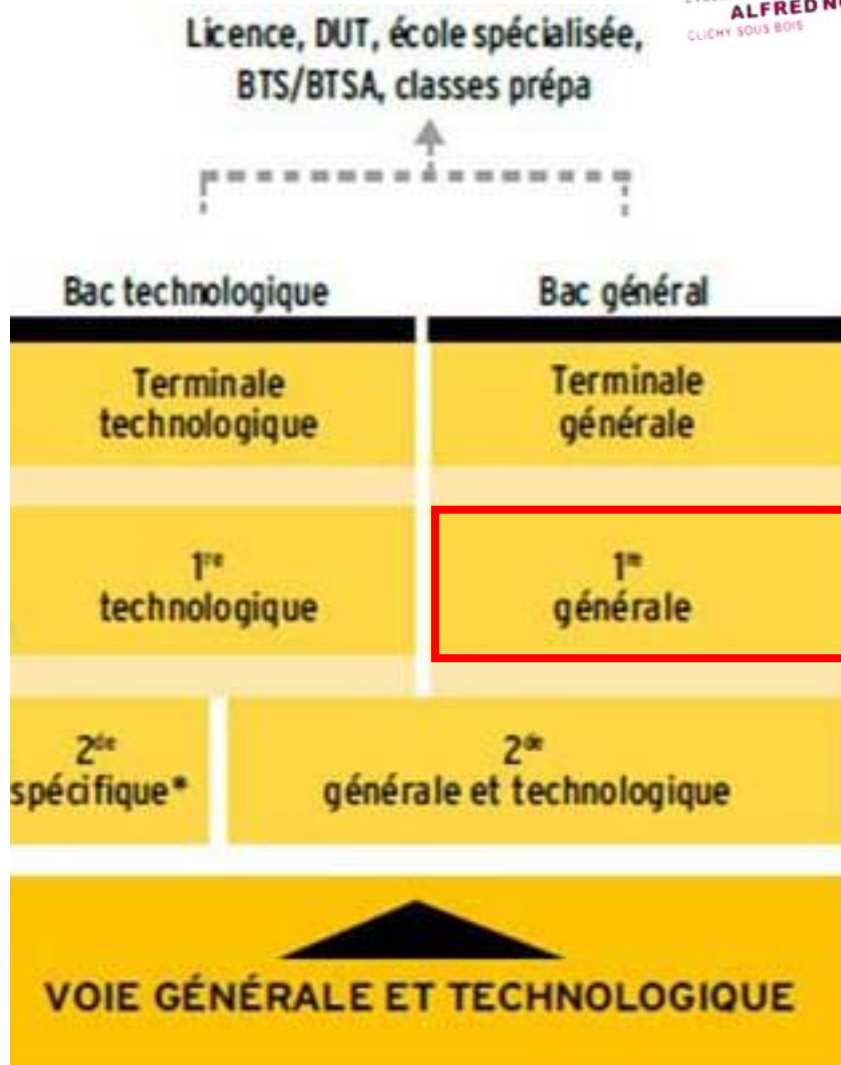
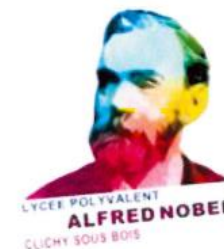
5 - Orientation et Projets d'Avenir

Parcours Avenir : découverte des métiers, stages d'observation

Préparation à l'orientation pour la classe de Première

Vers la **filière générale** :

- Sur une fiche dialogue :
 - 2^{ème} trimestre : choix de 4 spécialités
 - 3^{ème} trimestre : choix de 3 spécialités
 - Choix final après avis du conseil de classe.
- Les spécialités au lycée Alfred Nobel
 - Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques
 - Humanité Littérature Philosophie
 - Langue : Anglais Monde Contemporain
 - Mathématiques
 - Physique-chimie
 - Science de la vie et de la Terre
 - Sciences économiques et sociales
 - Education physique, pratiques et culture sportives.
- Les spécialités enseignées dans d'autres lycées :
 - Biologie et écologie; Littératures, Langues et cultures de l'Antiquité; Numérique et sciences informatiques; Sciences de l'ingénieur.

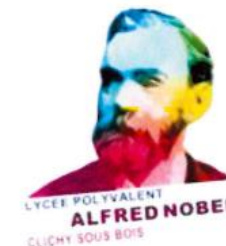


6. Règles de Vie et Fonctionnement du Lycée

Tranche	Quotient familial CAF	Tarif du repas
A	< 183 €	0,50 €
B	< 353 €	1,83 €
C	< 518 €	2,06 €
D	< 689 €	2,27 €
E	< 874 €	2,49 €
F	< 1078 €	2,71 €
G	< 1333 €	2,91 €
H	< 1689 €	3,49 €
I	< 2388 €	4,08 €
J	> 2388 €	4,66 €

Fonctionnement du service de restauration

- Carte de cantine : cette carte est indispensable pour accéder aux repas.
- Le rechargement du compte restauration peut être effectué :
 - En ligne via l'application MyTurboSelf (paiement par carte bancaire),
 - À l'intendance du lycée (paiement par chèque ou en espèces).
- Deux services sont organisés chaque jour au réfectoire :
 - Premier service à 12h30,
 - Second service à 13h30.
- Inscription quotidienne : Pour déjeuner à la cantine, il est obligatoire de s'inscrire avant 9h30 le jour même.
- Crédit suffisant : Un solde suffisant sur la carte est nécessaire pour accéder au repas. Aucune réservation ne pourra être prise en compte si le compte de l'élève présente un solde négatif.
- Réservations : Les repas sont préparés en fonction des réservations effectuées avant 9h. Ainsi, il ne sera pas possible de déjeuner sans avoir réservé à l'avance.



6. Règles de Vie et Fonctionnement du Lycée



Charte Parents-École

Des responsabilités partagées pour la réussite des enfants



Une relation fondée sur le respect mutuel

- 1 Le respect entre les parents et les personnels de l'École, en toutes circonstances, et le rejet de toute forme de violence, d'agressivité ou de discrimination.
- 2 Le respect des principes et valeurs de la République, notamment le principe de laïcité, fondement d'un climat scolaire apaisé.
- 3 Le respect du règlement intérieur qui fixe les règles de fonctionnement de chaque établissement du 1^{er} et du 2nd degré et doit être respecté par tous.
- 4 Le respect du contenu des enseignements, des pratiques pédagogiques et des modalités d'évaluation.



Un dialogue régulier, constructif et apaisé

- ✓ **À la rentrée**
L'établissement présente les règles de vie collective et les priorités éducatives.
- ✓ **Tout au long de l'année**
 - L'établissement informe les parents des résultats, des progrès et du comportement de leur enfant.
 - Les parents veillent à la ponctualité et à l'assiduité scolaire de leur enfant.
 - L'établissement veille au respect de la confidentialité des informations et données personnelles transmises par les familles.
- ✓ **Une à plusieurs fois par an**
Les parents participent aux rencontres parents-professeurs. Des temps d'échanges complémentaires peuvent être proposés, à l'initiative de l'établissement ou des parents.



Une coéducation pour le bien-être et la réussite des élèves

L'École et les parents doivent agir ensemble pour :

- transmettre des valeurs communes ;
- protéger les enfants contre toutes les formes de violence ;
- accompagner les enfants dans un usage responsable et raisonné des écrans et des réseaux sociaux.



Parents, devenez partenaires de l'École !

Les parents sont invités à :

- participer aux temps forts de la vie scolaire (portes ouvertes, expositions, célébrations de réussites, etc.) ;
- s'engager dans la vie de l'établissement en tant que représentants élus des parents ;
- prévenir l'établissement de tout problème qui perturberait la scolarité de leur enfant.



LYCÉE POLYVALENT
ALFRED NOBEL
CLICHY-SOUS-BOIS

Règlement intérieur – Tenue et téléphone

6. Règles de Vie et Fonctionnement du Lycée

4. Utilisation des téléphones portables

Conformément à l'article L.511-5 du Code de l'éducation, l'utilisation du téléphone portable est interdite dans l'établissement, sauf autorisation d'un personnel dans le cadre d'une activité pédagogique ou éducative.

En cas de non-respect de cette disposition, l'élève est invité à ranger immédiatement son appareil. Lorsque les rappels à la règle demeurent sans effet ou que la situation le justifie, une confiscation provisoire de l'appareil peut être décidée.

La confiscation constitue une mesure de dernier recours et ne présente aucun caractère systématique. L'appareil est alors remis à la direction de l'établissement pour être conservé dans des conditions sécurisées.

Le téléphone est conservé par la direction et restitué dans les meilleurs délais. Pour les élèves majeurs, elle est effectuée à l'occasion d'un rendez-vous avec un membre de la direction. Pour les élèves mineurs, elle est effectuée auprès du représentant légal lors d'un rendez-vous avec un membre de la direction.

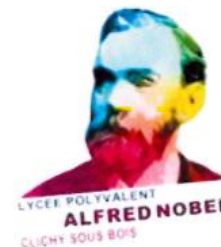
Tenue vestimentaire

Le port de toute tenue destinée à dissimuler le visage est strictement interdit dans l'établissement, conformément à la loi. À tout moment, chaque membre du personnel doit pouvoir identifier clairement chaque élève présent dans l'enceinte du lycée.

Les élèves doivent porter une tenue correcte, c'est-à-dire adaptée au cadre scolaire, respectueuse des personnes et des lieux, et compatible avec les activités d'enseignement (cours, ateliers, EPS, sorties scolaires, stages...). Toute tenue manifestement inappropriée ou portant atteinte au bon climat de l'établissement pourra faire l'objet d'un rappel à l'ordre ou d'une mesure disciplinaire.

Le port de couvre-chef (casquette, bonnet, capuche, etc.) est interdit à l'intérieur des bâtiments. Il est toléré uniquement dans la cour. Tout élève doit retirer son couvre-chef à la demande d'un membre du personnel. En cas de refus, il pourra être confisqué et remis à la Vie scolaire, avec restitution après un entretien avec un CPE.

Pour les cours d'EPS, les élèves doivent se munir d'une tenue de sport adaptée et d'une paire de baskets réservées à un usage intérieur. Les enseignants d'EPS sont seuls juges de la conformité de la tenue et peuvent refuser la participation d'un élève en cas de non-respect.



6. Règles de Vie et Fonctionnement du Lycée

Règlement intérieur - Assiduité

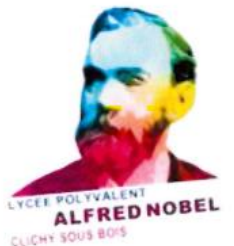
Article L 511.1 : Les obligations des élèves consistent dans l'accomplissement des tâches inhérentes à leurs études ; elles incluent l'assiduité et le respect des règles de fonctionnement et de la vie collective des établissements.

L'obligation d'assiduité mentionnée à [l'article L. 511-1](#) consiste, pour les élèves, à se soumettre aux horaires d'enseignement définis par l'emploi du temps de l'établissement. Elle s'impose pour les enseignements obligatoires et pour les enseignements facultatifs dès lors que les élèves se sont inscrits à ces derniers.

Les élèves doivent accomplir les travaux écrits et oraux qui leur sont demandés par les enseignants, respecter le contenu des programmes et se soumettre aux modalités de contrôle des connaissances qui leur sont imposées.

Les élèves ne peuvent se soustraire aux contrôles et examens de santé organisés à leur intention.

L'absentéisme volontaire peut faire l'objet d'une procédure disciplinaire. Le chef d'établissement signale les absences à la Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN), ainsi qu'au procureur de la République qui peut engager des poursuites pénales.



6. Règles de Vie et Fonctionnement du Lycée

Règlement intérieur – Absences et retards

Toute absence doit être justifiée dans les 7 jours au bureau de la vie scolaire dès le retour de l'élève par un mot écrit signé des représentants légaux :

- Par un coupon du carnet d'absences fourni en début d'année
- Sur papier libre
- Par mail à l'adresse suivante : vie-scolaire1.0932026X@ac-creteil.fr

En effet, selon l'article L 131-8 du Code de l'éducation, les seuls motifs d'absence réputés légitimes sont :

- maladie de l'enfant,
- maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille,
- réunion solennelle de famille,
- empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications,
- absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent.

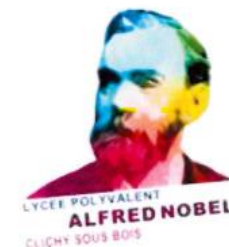
Tout autre motif sera considéré comme irrecevable. Ainsi, les absences justifiées par les familles mais non reconnues comme recevables par l'établissement seront mentionnées sur les bulletins sous l'intitulé « absence non justifiée ».

Ponctualité et retards

L'élève doit être présent en cours avant la sonnerie marquant le début de son premier cours de la journée. Entre deux cours, un délai de 5 minutes est laissé aux élèves pour rejoindre leur salle de classe. À compter de la sonnerie de début de cours, tout élève non installé est considéré en retard.

Tout retard fait l'objet d'un enregistrement de sa durée dans le logiciel de vie scolaire et d'un suivi éducatif. Ces retards sont communiqués aux familles et apparaissent sur le bulletin scolaire à la fin de chaque période. Les modalités d'accueil en classe des élèves retardataires sont définies par le chef d'établissement et portées à la connaissance de l'équipe éducative.

En cas de retard trop important, l'élève n'est pas accepté en classe et orienté vers la Vie scolaire. Il est enregistré absent pour l'heure concernée.



6. Règles de Vie et Fonctionnement du Lycée

- Sécurité – Vigipirate Alerte Attentat et protocole incendie



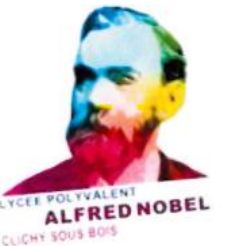
**SÉCURITÉ RENFORCÉE -
RISQUE ATTENTAT**
face à un niveau élevé de la menace terroriste

Concerne l'ensemble du territoire ou peut être ciblée sur une zone géographique et/ou un secteur d'activité particulier

Mesures permanentes de sécurité renforcées par des mesures additionnelles

Pas de limite de temps définie

1er exercice incendie le 22 septembre 2026.
Exercices PPMS à venir.





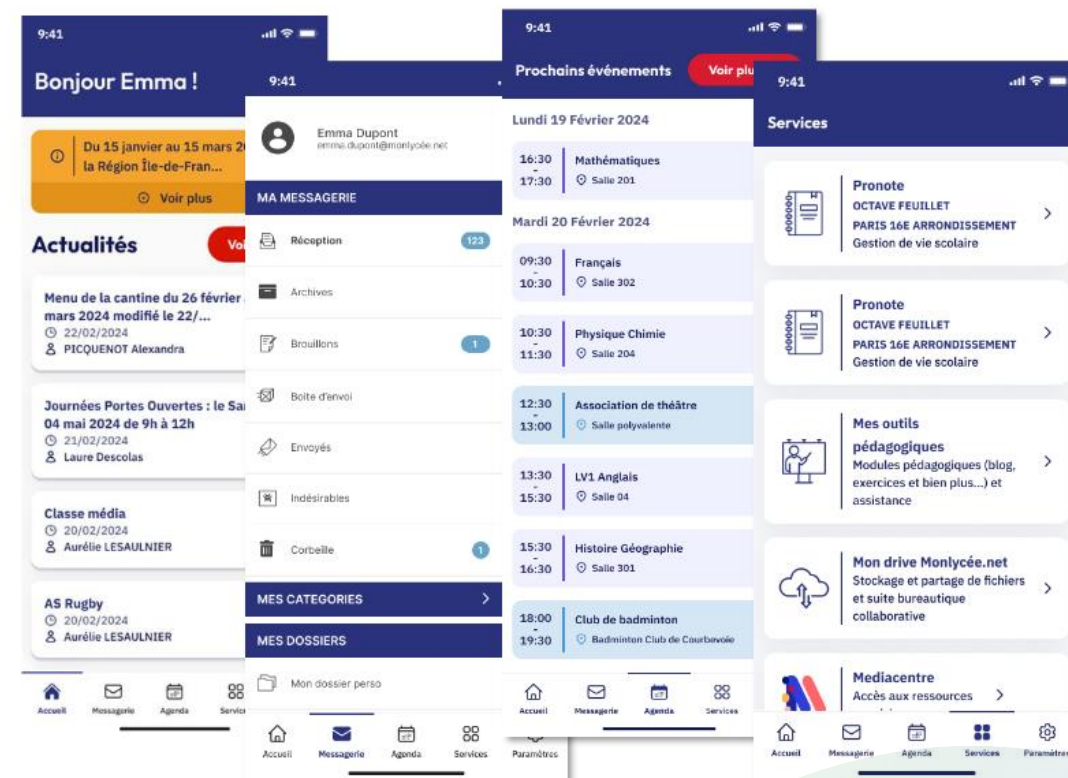
Monlycee.net accessible en quelques clics directement sur smartphone



7. Suivi des Élèves et Communication

L'intégralité des services de Monlycee.net seront accessibles en quelques clics directement sur téléphone pour garantir une **simplicité d'accès et une meilleure ergonomie aux utilisateurs.**

L'application mobile Monlycee.net est **téléchargeable directement dans les stores Android et iOS.**



Outils numériques : **Monlycee.net** et **Pronote**

➤ Les informations utiles seront publiées sur l'espace Parents de **Pronote**.

<https://psn.monlycee.net/>



7. Se connecter à Pronote – 1^{ère} méthode

Depuis l'application Pronote de votre téléphone :

 **PRONOTE**
téléchargeable directement dans les
stores Android et iOS.



Aucun compte enregistré



Aucun compte enregistré

Ajouter un compte

Choisissez votre mode configuration



Avec un QR Code*

Code communiqué par votre établissement
ou généré depuis votre espace



Avec la géolocalisation

Liste des établissements à proximité.



Avec l'url de PRONOTE

Url fournie par votre établissement

[*Voir un tutoriel vidéo](#)



Aucun compte enregistré

Ajouter un compte

Sélectionner votre Espace

La publication des espaces et de leur contenu est
gérée par l'établissement.



Espace Direction



Espace Professeurs



Espace Vie scolaire



Espace Parents



Espace Accompagnants



Espace Élèves

Région
île de France

 **MON Lycée.NET**



**Bienvenue dans votre
Espace Numérique de Travail.**

Connectez-vous pour accéder à votre compte.

Identifiant

Mot de passe

7. Se connecter à Pronote – 2^{ème} méthode

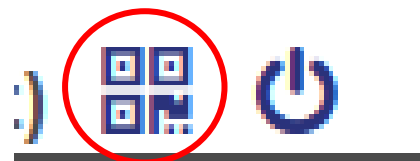
1 - se connecter sur un ordinateur à : <https://psn.monlycee.net/>

2 – Cliquer sur



3 - Cliquer sur Espace Parents

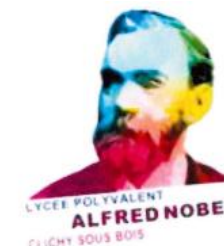
4 - Cliquer en haut au centre sur cette icône :



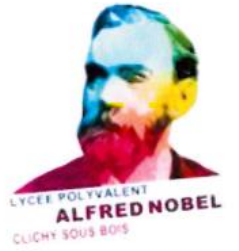
5 - Cliquer sur **Générer le QR Code**

6 - Scanner le QrCode depuis l'application Pronote de votre téléphone.

 **PRONOTE**
téléchargeable directement dans les
stores Android et iOS.



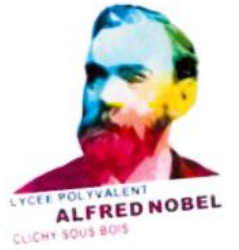
8. Projets et Activités Extra-scolaires

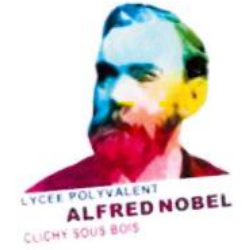


- Engagement des élèves :
 - Elections de délégués, d'ambassadeurs Santé, d'ambassadeurs NaH, d'Eco-délégués.
 - Engagement des élèves au sein du CVL
 - Plus d'information sur : <http://lyceealfrednobel.fr/w/>
- Activités culturelles et sportives
 - Association sportive :
 - Selon planning de l'équipe des professeurs d'EPS
 - Option Théâtre - 3h par semaine
 - le jeudi et vendredi après-midi avec Madame LEPY
- Grands rendez-vous :
 - Forum 1^{ère} : orientation
 - Forum Santé
 - La semaine des langues

9. Questions et échanges avec les parents

- Rencontre parents-professeurs-élèves et élections des représentants des parents au conseil d'administration : le samedi 10 octobre
- Importance de la collaboration enseignants-parents
- Questions...





Merci de votre attention

Excellente journée à toutes et à tous !